



Le Trait-d'Union

Le journal du syndicat des travailleuses et travailleurs de Margo CSN

Volume: 2 Numéro: 2

juillet 2002

Sommaire

- 1 Maux du président
- 2 Un peu d'histoire...
- 3 Nouvelles d'Ici...
- 4 Anniversaires

Pour toute information

-Local syndical

-Boite vocale : 3155

-Courriel :

csn_margo@hotmail.com

Délégués :

François Renaud

Michel Parent

Stéphane Cardinal

Stéphane Pimparé

Jean-Guy Lapointe

Angelo Vendetti

Daniel Lebrun

Marjolaine Tremblay

Michel Biron

Collaborateur au Journal

Stéphane Cardinal

Daniel Lebrun

François Renaud

Toi

LES MAUX DU PRESIDENT

Voici déjà la seconde édition de votre journal syndical.

Depuis la première édition il y a eu le vote dans le département de la réception-expédition. Malheureusement comme vous le savez sûrement, nous avons perdu notre défi de représenter l'ensemble de ce département.

Mince consolation, nous avons perdu par une seule voie!! C'est la démocratie qui a gagné. Bientôt nous serons appelé au bureau du commissaire général du travail pour établir la liste d'ancienneté de ce département. Comme toujours nous nous battons pour que nos membres puissent être représentés adéquatement.

Signe des temps, déjà il y a abolition dans d'un poste dans ce département. Sûrement que nous nous serions débattu plus fort pour garder tout les postes, surtout que les boss n'ont pas encore redéfini les tâches de tous et chacune. Imaginez dès qu'ils se seront rencontré, combien de poste disparaîtront-il???

Regardons maintenant ce qui se passe en santé-sécurité.

Depuis près de deux ans votre comité de santé-sécurité, qui est présentement formé de Jean-Guy Lapointe, Stéphane Pimparé et de François Renaud, rencontre l'employeur de façon très régulière. En deux ans nous pouvons dire que les choses ont beaucoup bougé; une bonne structure du comité, des rôles et mandats très claires. Les dossiers qui nous sont soumis évoluent.

Par contre depuis quelques mois nous sentons un laxisme chez certains membres du personnel cadre. Ils ont beau avoir un slogan *La santé-sécurité j'y crois*, mais pas tout le monde est "embarqué" dans ce beau défi qu'est la prévention.

Des choses aussi banales que de poser un miroir sont en attente depuis près de 3 mois!!! Pour nous la santé-sécurité c'est plus qu'un slogan.

Sur ce, bonne vacances à tous.

François Renaud

Président

Les chefs d'équipe

Il y a quelques mois déjà la compagnie procédait à l'élection de chef d'équipe "qualité". Le mandat de ces chefs étaient de donner un "ok" portant sur la qualité des "jobs" et d'offrir un aide pour les travaux plus difficiles. En faisant ainsi la compagnie reconnaissait que nous, les travailleurs, sommes les mieux placés pour juger de la qualité d'une "job".

L'acte est louable, reconnaître monétairement le travail de nos collègue. Par contre derrière cette acte de générosité se cachait une autre réalité. Les contremaîtres en place n'ont pas le temps de faire cette job. Nous ne blâmons pas les facilitateurs, bien au contraire. Il y a quelques temps ils étaient plus nombreux, et se "spécialisaient" dans un département, avec moins de travailleurs et de machinerie.

Dernièrement la compagnie réalisait aussi que les contremaîtres n'ont plus le temps, aussi, de gérer le personnel. Et hop un nouveau type de chef d'équipe est né, les "organisationnel".

Votre exécutif a eu plusieurs rencontres avec l'employeur pour délimiter les tâches de ces nouveaux chefs. De notre part nous aurions aimé qu'ils soient élus, ils nous semblaient normal que les travailleurs choisissent celui, ou celle, qui les représenteraient le mieux. La compagnie n'a pas cru bon de nous entendre la dessus.

De plus nous avons adopté, en exécutif, un proposition, qui sera apportée en conseil syndical et en assemblée générale, qui ne permet pas à un membre du conseil syndical d'être chef d'équipe organisationnel. L'objectif de cette proposition est d'éviter tout conflit d'intérêt. Nous ne croyons pas qu'on peut bien faire notre job syndicale, tout en ordonnant des consignes qui sont, parfois, contraire à notre philosophie.

Dernièrement une nouvelle éclair de génie est venu illuminé le ciel de Margo. Et si on enlevait le contremaître de nuit pour mettre plus de monde de jour. Tout est en place, chef d'équipe qualité et organisationnel. Début de cette aventure juillet!!!!

WOW les moteurs. Pas que nous n'avons pas confiance en nos chefs, mais nous sommes persuadé que le temps n'est pas propice à ce changement. À peine après 2 semaines de chef d'équipe organisationnel, ont veut leur donner la responsabilité de boss. Imaginez ils ne sont pas au courant de tout et on veut les utilisez comme "gérant" de département. Qu'arrivera t'il si un "chef" est en vacances???

Votre exécutif s'oppose ce changement radical. Pour contrer cette "éclair" nous utilisons la clause de la convention collective qui traite des chefs d'équipe. ", à **aider et seconder** son supérieur immédiat dans son travail et à le **remplacer occasionnellement** Oui nous croyons à l'autonomie, mais nous estimons que cela se fait étape par étape, et que présentement nous ne sommes pas rendu à ce stade

François Renaud

Qu'est-ce que la sous-traitance selon la convention collective?

C'est de donner des jobs que nous faisons habituellement à des tiers, hors de notre unité syndicale. Au mois d'avril, voyant que plusieurs jobs étaient à l'inspection, la compagnie a cru bon d'envoyer NOS jobs se faire inspecter du côté du contract packaging. Bien que nous venions de signer la convention collective à peine 2 mois plus tôt, la compagnie 'ignorait' que ce n'était pas permis selon le cadre de la convention collective. Lorsque nous avons appris l'erreur!, nous avons exigé que cesse cette pratique et nous sommes parvenus à une entente avec l'employeur. Il versera la somme de \$10 000 au svndicat pour dommaœ exemplaire.

Un peu d'histoire... de la CSN

Depuis sa fondation, la CSN a été impliquée dans toutes sortes d'événements à caractère politique, syndical, social. Elle a été à l'origine de plusieurs batailles syndicales et populaires qui ont aidé et soutenu les revendications des groupes les plus démunis de la société. Nous vous présentons ici quelques dates importantes qui, avec un certain recul, constituent pour quelques-unes des moments clés de l'évolution des relations du travail et du Québec.

1931

Adoption par le gouvernement du Québec de la Loi sur les accidents de travail. Cette loi reconnaissait pour la première fois la responsabilité collective des employeurs ainsi que la notion de maladie professionnelle.

1934

Adoption par le gouvernement du Québec de la Loi d'extension juridique des conventions collectives, la loi "des décrets" qui existe encore aujourd'hui.

1937

Adoption par le gouvernement Québec de la Loi des salaires raisonnables touchant les hommes et les femmes, remplaçant la Loi du salaire minimum des femmes.

Dures grèves à Sorel et à la Dominion Textile, aux usines de Montréal, Valleyfield, Sherbrooke, Magog, Drummondville et Montmorency. La CTCC affronte le gouvernement de Duplessis.

Source CSN

Les accidents du travail et l'assignation temporaire

Lorsqu'on est en "accident du travail" ou en "travaux légers", en plus de subir la pression de nos patrons et de nos pairs, nous sommes souvent confronté à des problèmes d'ordre financier.

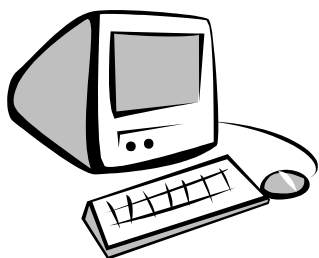
Saviez-vous que le fait de s'être blessé au travail ne devrait pas vous faire subir de perte d'avantages sociaux, ni monétaires.

La loi de la CSST est très claire là-dessus. Par exemple un salarié accidenté en arrêt de travail devrait recevoir non pas seulement 90% de son salaire brut régulier, mais 90% de son salaire brut, basé sur les derniers 12 mois. De plus l'employeur a l'obligation de continuer de contribuer au régime d'épargne retraite (reer).

C'est pour ces raisons qu'il est important de s'assurer que "l'Avis de l'employeur et demande de remboursement", complète par le patron, soit bien faite..

Lorsqu'un travailleur est en "travaux légers", il a droit aux mêmes bénéfices. Par exemple un travailleur qui normalement aurait pu faire du temps supplémentaires a droit à ces bénéfices. L'employeur doit offrir des "travaux légers" en temps supplémentaires.

En conclusion, il est très important de remplir le registre du patron et CELUI DU SYNDICAT lors d'incident qui ont, ou qui aurait pu causer une blessure.. Le fait d'avertir votre syndicat vous assure que vos droits seront respecté.



Le coin Internet

À chaque parution nous vous suggérerons des adresses Internet intéressantes.

CSST : <http://www.csst.qc.ca>

FTPF : <http://www.ftpf.qc.ca>

Conseil Central Montréal Métropolitain : <http://www.cmm-csn.qc.ca>

60^{ième} Congrès de la CSN

J'ai assisté à mon premier congrès qui a eu lieu du 26 au 31 mai à Québec. Pour le bénéfice de tous, c'est comme une assemblée générale avec environ 2000 personnes présentes.

Comme le but est d'adopter des propositions qui seront les orientations des 3 prochaines années, donc de mandater le comité exécutif de la CSN à justement voir à exécuter nos propositions.

Je vous entends déjà penser tout haut : que pouvons nous changer dans cette grosse machine? Et bien, aussi surprenant que cela puisse paraître; tout! On est subdiviser l'avant midi en groupe de travail d'environ 200 par salle pour revoir une à une les propositions et les amender si nécessaire, J'ai été témoin dans plusieurs cas, des petits syndicats (30-75membres) arriver à proposer des amendements et les faire adopter.

En après-midi, on retourne en plénière (les 2000 membres), et on reprend les propositions avec les amendements de chacun des 9 groupes de travail ont apportés. Une proposition finale est adoptée.

Un moment spécial, la rétrospective des conflits des 3 dernières années et l'invitation des gens en conflit en ce moment.

Jeudi les élections! Après une semaine de sollicitation des camps Laviolette et Carbonneau, qui tous veulent mon vote, **Claudette Carbonneau** est maintenant la nouvelle présidente de la CSN par 50 votes sur quelques 1500 bulletins de votes.

Bref, une belle semaine et surtout les rencontres de gens avec qui j'échange sur des résolutions de problème, façon de faire, nouveautés, etc...



Stéphane Cardinal

Chez Margo,

La fierté a un nom CSN

Vous avez sûrement constaté le surplus d'inspection au début du mois de mai. Encore une fois, nous avons dû nous retrousser les manches et sauver les meubles. Et oui! Pour les nouveaux qui ne sont pas encore au courant, il y a quelques années(!!!) juillet 1999, les filles et les gars du syndicat des travailleuses et travailleurs de Margo sont venus à la rescousse. Un nouveau client, Pfizer, avait reçu sa commande (Zithromax) avec des bibittes imprégnées sur les cartes. Branle bas de combat, réunion avec Mme la directrice de production de l'époque, Martine Bissonnette (après Gilles Héroux avant J-P Lestage et G héroux encore et Marco Mercier : tout ça en 5 ans. WOW!) Et elle nous explique qu'il faut prendre les grands moyens pour sauver le contrat et nos jobs (disait Mme Bissonnette). C'est à ce moment là que les syndiqué(s) ont pris en charge tout l'opération. Avec l'expertise de tous de tous nos travailleuses et travailleurs, parents et amis se sont joint à nous pour accomplir la pénible tâche d'inspecter une à une toutes ces fameuses cartes. Quatre jours de temps supplémentaire payés à temps simple. Ce fut mission accomplie et grâce aux syndiqués du syndicat des travailleuses et travailleurs de Margo, nos jobs furent sauvées!!!

Mai 2002, nous a rappelé qu'avec cette nouvelle appel à l'aide aux travailleuses et travailleurs du syndicat Margo, que la compagnie, lorsque des situations urgentes le demande, sait à qui s'adresser pour un savoir faire de qualité :

À vous syndiqué(e)s de la CSN!

En conclusion, si vous croyez que ces situations sont du passé, vous faites fausse route. Vous n'avez qu'à regarder vos changement de cédules, les jobs demandées en panique, les téléphones du boss la fin de semaine pour sortir rapidement les jobs avant quel'avion décolle le lundi matin (les avions à Baie d'Urfé décolle le vendredi ou le lundi). Alors soyez vigilant, checker, rechecker, prenez votre temps (rapidement) pour faire le meilleur travail possible. Et n'oubliez surtout pas que la qualité chez Margo a un nom : **VOUS!**

L'efficacité c'est notre affaire!

D. Lebrun

juillet

Arseneault	François	7
Richard	Patrick	7
Ward	Kevin	10
Desforges	Alain	12
Wills	Éric	12
Bernard	Sylvain	14
Dumais	Alain	16
Rivet	Carole	24
Groulx	Jocelyn	29

Anniversaires

Belisle	Maxime	1
Golaneck	Stephen	6
Forcier	Gaetan	25
Pilon	Pilon	29

Août